

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES SAGES**  
du Mercredi 26 septembre 2018

A 10h05, le Maire ouvre la deuxième séance plénière de 2018 du Conseil des Sages en procédant à l'appel des membres et en constatant le quorum.

Madame Martine MARCHAND et Monsieur François GUERARD sont excusés.

Il rappelle la démission de Madame Marie Claude DECHEPPE et annonce son remplacement par Madame Colette THIEBAUTGEORGES à qui il souhaite la bienvenue.

Il demande aux membres du Conseil des Sages s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la précédente plénière. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose l'ordre du jour composé de trois points :

1. Restitution du travail des deux commissions
2. Point sur l'avancement des propositions du Conseil des Sages
3. Informations diverses

**1. Restitution du travail des deux commissions**

Monsieur MONTEL présente le travail des deux commissions (Cf. Document joint en annexe).

Les points suivants amènent des remarques :

Commission 1 - Communication

- Les journées du patrimoine :

Les Sages proposent de participer aux prochaines réunions de préparation des journées du patrimoine 2019.

- Stan fête sa madeleine :

Les deux Sages qui s'étaient proposés comme bénévoles (Madame BERNARD et Monsieur HAMM) regrettent qu'on leur ait signifié que « leur présence n'était pas nécessaire ».

Madame THIEBAUTGEORGES remarque que c'est regrettable car il n'y avait pas assez de bénévoles au niveau de l'UCIA et des Compagnons de la Madeleine.

Le Maire précise que la Ville ne peut pas mobiliser des personnes pour les associations.

Concernant le concert au même moment que la retraite aux flambeaux, il rappelle que ces deux manifestations étaient pilotées par l'Office de Tourisme.

Madame BERNARD informe qu'elle a reçu une invitation à une réunion de débriefing.

Monsieur MONTEL présente le flyer de la fête de la madeleine de 1967.

Monsieur HAMM se rappelle que tout Commercy y assistait, c'était la fête de l'année.

Selon Madame JANNOT, le défilé des chars plaisait beaucoup et suggère de le mettre au programme lors d'une prochaine édition.

Le Maire répond négativement pour des raisons de sécurité, d'organisation et de coût. De plus, l'idée de la municipalité n'est pas de reproduire fidèlement ce qui se faisait avant.

### Commission 2 - Aménagement et sécurité

- Rue de l'Awa :

La sortie de la rue de l'Awa sur la rue Jeanne d'Arc est jugée dangereuse par les Sages.

Monsieur CHARLIER signale qu'en hiver le miroir est souvent recouvert de givre et ne perd donc toute utilité. Il suggère de poser un miroir chauffant.

Les Sages demandent qu'une réflexion soit menée sur un changement de sens de circulation avec une sortie rue des Capucins qui leur semble plus pertinente.

- Route de Vignot :

Les Sages la jugent dangereuse pour les piétons (très nombreux) et les 2 roues. Ils proposent de la passer à 70 km/h.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une route départementale.

- Carrefour route d'Euville :

Monsieur MONTEL présente au Maire la proposition du Conseil des Sages avec la mise en place de deux « cédez-le-passage » (Cf. Photo dans le document joint).

Monsieur VIVIEN évoque l'exemple de Beaumont. Monsieur LEGRAND, quant à lui, parle de celui de Kœur.

Le Maire estime que les problèmes d'engorgement à ce carrefour sont le plus souvent aux heures de sortie des bureaux. Il a peur, en acceptant la proposition des Sages, de déplacer le problème au centre ville de Commercy et de provoquer de gros bouchons.

Monsieur MONTEL avoue qu'ils se sont uniquement fixés sur la sécurité. Il demande si un comptage des véhicules pourrait être programmé.

Le Maire pense qu'un rond point serait la solution la plus efficace.

Madame VERDIERE suggère de poser des feux.

Monsieur MONTEL est contre.

Le Maire répond que les feux ne permettent pas de fluidifier la circulation.

Monsieur VIGOUR propose un ralentisseur.

Monsieur MONTEL soumet l'idée d'enlever les feux place Charles de Gaulle, de mettre un rond point sans toucher au monument aux morts. Il précise que Monsieur GUERARD, dont c'était le métier, est prêt à travailler sur un projet. Monsieur MONTEL poursuit en signalant que ces modifications entraînent également un déplacement de la route devant le crédit agricole.

- Rue de St Mihiel :

Monsieur LEMOINE évoque le manque de visibilité des panneaux pour les tracteurs au « cédez-le-passage » de la route de Boncourt.

- Route d'Euville :

Les Sages ont constaté qu'il manquait un panneau 50. Ils suggèrent d'enlever celui à 70 et de le remplacer par un 50.

Le Maire rappelle d'une part que nul n'est censé ignorer que l'entrée de ville est à 50 et que d'autre part la Ville ne décide pas de la signalisation sur les routes départementales.

- Rue des Artilleurs :

Madame JANNOT demande si c'est la Ville qui a posé les silhouettes près de l'intersection avec la rue André Malraux car il n'y a plus assez de place pour les fauteuils roulants.

Le Maire répond que cette problématique a été prise en compte et que les fauteuils peuvent passer. C'est silhouettes sécurisent le passage piétons surtout la nuit. Ils coûtent 800€ pièce.

- Rue des Soupirs :

Le Maire informe les Sages que, suite à une demande lors d'une réunion de quartier, une consultation auprès des riverains va être lancé pour un sens unique de circulation.

Monsieur LEGRAND demande si ça concerne également le stationnement.

Le Maire répond qu'il ne bougera pas.

Monsieur MONTEL demande si il y a assez de place pour envisager un stationnement d'un seul côté.

Le Maire répond négativement.

- Stationnement rue Porte au Rupt :

Madame THIEBAUTGEORGES estime que la situation empire. Les voitures stationnent de plus en plus en double file.

Le Maire fait remarquer qu'il y a des zébras. Une réflexion est actuellement menée pour la pose d'un haricot en dur. La solution serait d'élargir les trottoirs afin d'imposer un seul stationnement mais ce seraient de gros travaux.

Monsieur MONTEL fait remarquer le manque de place de stationnement à Commercy.

Le Maire évoque le parking Bercheny à l'arrière du château où il y a toujours des places disponibles sauf le lundi matin au moment du marché.

Monsieur MONTEL demande le devenir de la maison à côté de la boulangerie Aux recettes d'autrefois.

Le Maire répond qu'elle est en passe d'être vendue. On ne peut pas y toucher car elle est classée. Cette vente va permettre de la valoriser.

- Panneau publicitaire avenue des Forges :

Les Sages s'interrogent sur la légitimité de ce panneau très lumineux.

Le Maire répond qu'il a été interpellé à ce sujet en conseil municipal. Il a donc fait un courrier pour en savoir davantage . Il s'avère que tout est en règle et qu'il doit obligatoirement être éteint à minuit. La Ville a contrôlé.

- Passages piétons :

Monsieur MONTEL s'étonne de l'absence de passage piétons place du Fer à Cheval.

Le Maire explique que très prochainement une entreprise va refaire les passages piétons. Il retient la proposition d'en créer un place du Fer à Cheval.

Monsieur MONTEL évoque ensuite celui rue Stanislas devant l'agence immobilière. Il propose de le déplacer.

Le Maire répond négativement car il est nécessaire de le surbaisser pour les poussettes.

Monsieur MONTEL explique que c'est le cas devant le Cellier du château mais pas en face. Il propose donc de le mettre devant la maison de la presse.

Le Maire doute que les personnes qui souhaitent aller rue Carcano fassent ce détour pour emprunter le passage piétons. Cependant il réfléchit à la possibilité d'en créer un à cet endroit.

- Corvée des Moines :

Monsieur CHARDONNAY signale que les gens roulent à une vitesse excessive dans le lotissement. Il demande également que les troènes soient taillés car ils masquent le stop.

- Miroir rue de Lisle :

Monsieur VIVIEN informe qu'il a de bons retours de la pose du miroir.

- Espace au-dessus des terrains de tennis :

Le Maire explique qu'il ne souhaite pas que ce chemin serve de voie de substitution aux parents dont les enfants fréquentent le collège pour éviter les feux du cimetière.

Monsieur MONTEL suppose qu'il doit y avoir beaucoup de balles du fait de la proximité du champ de tir.

- Tilleuls en bas de la « Cardinale » :

Les Sages signalent des tilleuls abîmés.

Monsieur LEMOINE regrette le manque d'entretien cet endroit.

Le Maire répond que ses services ne réalisent plus de tonte rase pour respecter la biodiversité.

Pour Monsieur LEMOINE c'est un bon moyen d'attirer les sangliers.

- Parc de la sous-préfecture :

Monsieur MONTEL demande s'il est possible de récupérer cet espace pour en faire un parking.

Le Maire répond qu'un courrier a été adressé à la Préfecture qui a répondu que tant qu'il y aurait un sous- préfet, ce terrain ne serait pas cédé.

- Parcours de santé et parcours de randonnée :

Madame VERDIERE informe que le parcours de santé est en mauvais état et qu'il manque de nombreux accessoires.

Le Maire répond qu'il y a de nombreux vols. Il s'interroge sur la fréquentation de ce lieu.

Madame JANNOT remarque qu'il y avait beaucoup plus de personnes avant.

Monsieur MONTEL emprunte souvent des chemins de randonnées et constate qu'ils sont à certains endroits impraticables.

Le Maire pense qu'il existe une convention entre les associations et l'ONF. Il se renseigne auprès de ses services.

Monsieur MONTEL s'étonne que certains chemins ruraux n'existent plus car ils sont labourés. Il prend l'exemple du chemin au-dessus du lycée.

Le Maire est surpris car il vient d'être refait.

## **2. Point sur l'avancement des propositions du Conseil des Sages**

Le tableau suivant est projeté :

Dates	Propositions du Conseil des Sages	État d'avancement et informations diverses
20.IX 17	Rénover la fontaine royale	Non retenue Vol de tubes en inox au niveau des jeux Table neuve découpée Pose d'une caméra
	Présentation d'un service de la Mairie lors des plénières	En cours
20.XII 17	Travail sur les parcs et parcs pour enfants rénover et/ou ajouter des jeux, des bancs Changer l'ouverture de l'aire de jeux au parc de Winter	Pris en compte  En cours
	État dégradé des trottoirs de la rue Stanislas, interpellation du concessionnaire (plaque orange à côté auto-école et chaussée à côté de la crêperie)	Pris en compte
	Escaliers de l'Hôpital	En cours commande passée en octobre/novembre. Monsieur MONTEL reproche au Maire de ne pas assez impliquer les Sages dans la conception des projets. Le Maire répond que ce n'est pas leur rôle mais celui des techniciens.
	Problème d'eaux usées rue du Lavoir	A faire ; Rénovation prochaine de la ruelle du Lavoir.
	Manque un miroir rue de Lisle	Réalisé
	Réactiver l'exposition « Vivre en ville, vivre sa ville »	Non retenue, coût trop élevé. Monsieur MONTEL souligne que cette exposition permettait de limiter les fausses informations. Le Maire est stupéfait car les informations sont données mais il faut aussi aller les chercher. Il prend l'exemple des travaux place Charles de Gaulle qui au départ concernaient la vidéoprotection et la sonorisation et à la demande de Véolia touchent aussi les trottoirs. Ce sont des imprévus qui n'étaient pas budgétisés. Il y a eu un article dans l'Est Républicain, dans le magazine municipal. Le Conseil des Sages a toute sa place comme relais des bonnes informations.
	Changer le panneau en arrivée de ville « Hochenheim »	Réalisé
21.III 18	Essai d'une canisette	En cours d'étude par les Services Techniques. Monsieur MONTEL demande si les élus ont pensé à des essais avec des chiens dont ils connaissent les propriétaires.

Présence du Conseil des Sages lors des dialogues citoyens	Réalisé
Création d'un onglet Conseil des Sages sur le site internet de la Ville	En cours
Rencontre avec Pierre BRIOT et les membres du Conseil des Sages	Réalisé
Mettre à jour sur le site de la Ville les délibérations du Conseil Municipal et le magazine municipal	Réalisé
Mise en place d'un « référent arbres » en lien avec les Services Techniques	Réalisé. Le Maire évoque un ou deux arbres malades près de la fontaine de Breuil. Monsieur HAMM est informé. Il doit rencontrer Lionel BOUCHY pour parler de jeunes tilleuls crevés et d'un tilleul adulte malade en face des serres Brandenbourger
Participation au comité de pilotage de « Stan fête sa madeleine »	Réalisé
Article dans un Commercy Actu's concernant les dons au CCAS	A relancer auprès de la DCC
Absence de poubelles au cimetière	Le Maire explique qu'il est techniquement impossible de mettre des poubelles en bas du cimetière car on ne peut pas aller les chercher pour les vider. Il faut donc expliquer aux personnes qu'elles doivent utiliser les poubelles du haut.
Pble d'accessibilité à la salle d'honneur les week end	Pris en compte
Parc des Roises un regard n'est pas fermé	Réalisé
Formation informatique proposée	A relancer
Réfléchir à une communication « comportement citoyen »	A relancer
Zones tests sans désherbage	Réalisé. Le Maire explique que le 1er passage des quads avec des produits biologiques a été efficace. C'est la raison pour laquelle une deuxième passage est prévu très rapidement.

Monsieur VIVIEN signale que le ruisseau de l'hôpital est plein d'herbe. Il se souvient qu'avant, tous les ans, une personne venait le curer chez les particuliers.

Le Maire rappelle que la loi oblige les riverains à nettoyer le ruisseau.

Monsieur HAMM avertit l'assemblée qu'une demande de travaux est à transmettre au préalable à la DDT.

Madame THIEBAUTGEORGES interpelle le Maire concernant le ruisseau rue Porte au Rupt (entre Botanicus et la boulangerie Aux recettes d'autrefois). Elle ne sait plus qui est le propriétaire. La Ville ? Madame THIEBAUTGEORGES ? Une autre personne ?

Monsieur CHARDONNAY signale un buffet posé dehors depuis plusieurs semaines.

Le Maire répond qu'il est informé. Le locataire est impliqué. Le propriétaire a été contacté. Il s'est engagé à venir chercher le meuble et toutes les poubelles. C'est à la Codécom de gérer cette situation.

Madame JANNOT demande ce qu'il en est de la déforestation de la forêt de Commercy.

Le Maire répond que c'est l'ONF qui gère.

Aucun autre point n'étant proposé par l'assemblée, le Président annonce que l'ordre du jour est épuisé. Il rappelle que la prochaine réunion plénière est programmée le mercredi 12 décembre 2018 à 10 heures, salle du conseil en Mairie. Il prononce ensuite la clôture du Conseil des Sages à 12h10.